

Arrêtent :

Article premier - Sont abrogés les articles premier et 2 de l'arrêté du 31 mars 2004 susvisé et sont remplacés par les dispositions suivantes :

Article premier (nouveau) - Le nombre des représentants du personnel de recherche au sein du conseil scientifique de l'institut national de la recherche agronomique de Tunisie est fixé à huit membres.

Article 2 (nouveau) - Les représentants du personnel de recherche au sein du conseil scientifique de l'institut sont élus par leurs pairs, membres des laboratoires ou des unités de recherche et leurs pairs, membres de l'unité de valorisation des résultats de recherche, de l'unité d'information et de documentation scientifique et des unités d'expérimentations agricoles conformément à la répartition effectuée selon les catégories suivantes :

- quatre représentants du personnel appartenant au grade de directeur de recherche agricole et de maître de recherche agricole ou grades équivalents,

- quatre représentants du personnel appartenant au grade de chargé de recherche agricole et d'attaché de recherche agricole ou grades équivalents.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 24 octobre 2014.

Le ministre de l'agriculture

Lassaad Lachaal

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication

Taoufik Jelassi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'agriculture du 24 octobre 2014, complétant l'arrêté du 14 mars 2014, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2013.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999, relative aux semences, plants et obtentions végétales, telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales, tel que modifié par les textes subséquents dont le dernier en date le décret n° 2007-403 du 26 février 2007,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000, fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 14 mars 2014, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2013,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales du 26 décembre 2013,

Vu le rapport de l'autorité compétente pour l'année 2013.

Arrête :

Article premier - Est complétée la liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2013, telle que fixée par l'arrêté du 14 mars 2014 susvisé, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 24 octobre 2014.

Le ministre de l'agriculture

Lassaad Lachaal

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**Liste des variétés végétales inscrites au catalogue
officiel des variétés végétales pour l'année 2013**

Identification de la variété				Obtenteur et responsable de l'obtention	Date d'inscription
N° d'enregistrement	Nomination	Type	Caractéristiques culturales		
CULTURES MARAICHERES					
TOMATE					
1077	Nacera	Hybride	Saison	Sakata seed américa inc / Agro-système	2013
1078	Suzana	Hybride	Saison	GSI exports limited / Agronord	2013
1090	H1175	Hybride	Saison	Heinz seed / Agronord	2013
1091	H1015	Hybride	Saison	Heinz seed / Agronord	2013
1092	H1023	Hybride	Saison	Heinz seed / Agronord	2013
1093	H1161	Hybride	Saison	Heinz seed / Agronord	2013
1094	Guelma	Hybride	Saison	Graines Voltz / Cotugrain	2013
1095	Benicia	Hybride	Saison	GSN semences / Entreprises Sahbi M'barek	2013
PIMENT					
Piment fort					
984	Nour	Hybride	Saison	Brivain / Entreprises Sahbi M'barek	2013
991	Mauna	Hybride	Saison	Takii Company Limited / Agrodis	2013
1039	Rafik	Hybride	Saison	Magnum Seeds Inc/Agro-système	2013
1040	Chaambi	Hybride	Saison	Sakata Korea Co.Ltd /Agro système	2013
1074	PP 10102	Hybride	Saison	Sakata Korea Co.Ltd /Agro système	2013
Poivron					
1088	Adim	Hybride	Saison	Nunhems / Espace Vert	2013
MELON					
Type Charantais					
1122	Amilcar	Hybride	Saison	Golden West Seed Research / Agrimatco	2013
1123	Aubrac	Hybride	Saison	Rijk Zwaan Zadteelt / Agrodis	2013
Type Galia					
1084	Dalal	Hybride	Saison	Semillas Fito SA / Cotugion	2013
Type Jaune Canaris					
985	Sokkar	Hybride	Saison	Nunhems / Espace Vert	2013
1129	Assel M 50	Hybride	Saison	Graines Voltz / Cotugrain	2013
Type Ananas d'Amérique					
1067	Velia	Hybride	Saison	Semillas Lavega / Fertiplant	2013
1068	Chami	Hybride	Saison	Semillas Lavega / Fertiplant	2013
1121	Farid	Hybride	Saison	Golden West Seed Research /Agrimatco	2013

Identification de la variété				Obtenteur et responsable de l'obtention	Date d'inscription
N° d'enregistrement	Nomination	Type	Caractéristiques culturales		
PASTEQUE					
Type Crimson Sweet					
1098	Fortuna	Hybride	Saison	Semillas Lavega / Fertiplant	2013
1106	Odyssey	Hybride	Saison	Sakata Vegetables Europe SAS / Agro-système	2013
1109	Madaga	Hybride	Saison	Vilmorin / SEPCM	2013
1118	Prospera	Hybride	Saison	Syngenta Seeds BV / Agriprotec	2013
1128	Sultane	Hybride	Saison	Graines Voltz / Cotugrain	2013
Type Sugar Baby					
1074 bis	Skhira	Hybride	Saison	Semillas Lavega / Fertiplant	2013
AUBERGINE					
1177	Vezir	Hybride	Saison	Yuksel Tohumculux Tarim SA V / Fertiplant	2013
COURGETTE					
1168	Jetta	Hybride	Saison	Vilmorin / SEPCM	2013
1189	Ardendo 174	Hybride	Saison	Enza Zaden Beheer BV / Agrimatco	2013

Céréales					
BLE TENDRE					
1064	RGT Cosaco	Non hybride	Hiver	RAGT2n / SOSEM	2013
ORGE					
1061	Farandole	Non hybride	Hiver	RAGT2n / SOSEM	2013
TRITICALE					
1065	Khir	Non hybride	Hiver	INRAT / INRAT	2013

FOURRAGE					
MAIS					
1110	Antiss	Hybride	Semi tardif	Limagrain Europe / Cotugrain	2013
1111	LG 3607	Hybride	Semi tardif	Limagrain Europe / Cotugrain	2013
1112	LG 30681	Hybride	Semi tardif	Limagrain Europe / Cotugrain	2013
LUZERNE					
947	Triade	Non hybride	Hiver	Natura SRL / STUCOD	2013

LEGUMINEUSES ALIMENTAIRES					
LENTILLES					
1064 Bis	Boulifa	Hybride	Saison	INRAT / INRAT	2013